

# INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE 2021/2022



## Pièces à fournir :

· Pour prétendre au tarif réduit : copie de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 des responsables légaux vivant au foyer.

## Cadre réservé à la Mairie

- Tarif réduit  
 Tarif normal

*Un dossier par famille, à retourner impérativement à la Mairie de Saint Martin de Bréthencourt avant le 31/07/2021*

## Enfants demi-pensionnaires dans le restaurant scolaire

Nom des enfants	Prénom	Date de naissance	Classe

- Fréquentation régulière       Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi

A partir du 1er jour de la rentrée, sinon, à partir du ...../...../.....

- Fréquentation occasionnelle     Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi

Calendrier de réservation à fournir impérativement par courriel tous les mois

En cas de régime spécifique, merci de préciser

- PAI nécessitant un panier repas (allergie alimentaire uniquement)  
 Sans porc

En cas de réservation ou d'annulation de repas prévenir

Soit en se connectant sur le site internet "monespacefamille"

Ou soit par courriel à l'adresse suivante : [restaurationstmb78@orange.fr](mailto:restaurationstmb78@orange.fr)

Dans les délais impartis comme mentionnés dans le règlement intérieur

## Renseignements obligatoires - Identité des responsables légaux :

Nom : ..... Prénom : ..... Lien avec l'enfant : .....

☎ : ..... @ .....

Nom : ..... Prénom : ..... Lien avec l'enfant : .....

☎ : ..... @ .....

Adresse de la Facturation cantine : .....

- Je déclare avoir pris connaissance du règlement scolaire et en accepter les conditions.  
 Je déclare avoir pris connaissance des conditions de réservation et d'annulation des repas.  
 J'atteste que mon ou mes enfant(s) sont couverts au titre de l'assurance responsabilité civile.

Fait à St Martin de Bréthencourt, le

Signature



# REGLEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

## (Enfants de l'école de Saint Martin de Bréthencourt)

### 1 - L'ACCES AU RESTAURANT SCOLAIRE IMPLIQUE L'ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

### 2 - CONDITIONS D'ADMISSION

Les parents qui souhaitent utiliser le service de restauration scolaire doivent remplir **une demande d'inscription auprès de la Mairie de Saint Martin de Bréthencourt**. Le Maire de Saint Martin de Bréthencourt prononce l'admission à condition d'être à jour de ses règlements.

#### Liste des pièces à fournir lors de l'inscription :

Pour prétendre au tarif réduit, une copie de l'avis d'imposition de 2021 sur les revenus 2020 des responsables légaux vivant au foyer.

### 3 - REGLES DE CONDUITE

Pour le bon déroulement du repas, certaines exigences sont nécessaires :

- Respect du groupe,
- Respect de la nourriture,
- Respect du personnel de service et de surveillance,
- Exigence d'une tenue correcte,
- Respect du matériel.

En cas de non-respect des règles énoncées ci-dessus :

Le personnel de surveillance du restaurant scolaire sera amené à prendre des sanctions en fonction des critères annexés au présent règlement. Les parents en seront immédiatement **informés par courrier** du Maire de la commune de Saint Martin de Bréthencourt. En cas d'avertissements répétés, l'enfant sera mis à l'écart des autres pour déjeuner.

### 4 - SURVEILLANCE

Les surveillants ont pour mission d'assurer de bonnes conditions d'ambiance propice à la prise des repas, de veiller à la sécurité des enfants, de faire respecter l'ordre dans le restaurant scolaire et les consignes. En cas de non-respect des règles de conduite, les dispositions de l'article 3 s'appliquent. Ils ne sont pas habilités à distribuer de traitements médicaux, sauf dans le cas de la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) élaboré par le médecin scolaire.

### 5 - REPAS

Les menus sont aussi diversifiés que possible, apposés sur les panneaux d'affichage de l'école et de la cantine.

Le menu est unique, toutefois, des modifications pour des raisons sérieuses peuvent être envisagées au cas par cas.

Tous les jours, un légume ou un fruit BIO sera servi.

## 6 - HORAIRES

Les repas sont pris durant l'interclasse de la mi-journée. A la fin du déjeuner, les enfants rejoignent la cour de l'école ou le dortoir pour les petites sections de maternelles.

## 7 - ASSURANCES

Les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel de surveillance du restaurant scolaire, de la fin des cours du matin au début de la classe de l'après-midi (excepté les dix minutes précédant les cours). La commune de Saint Martin de Bréthencourt est assurée pour tous les incidents pouvant intervenir durant cette période, pour lesquels elle serait susceptible d'être tenue responsable.

Les enfants doivent cependant être couverts par une assurance responsabilité civile.

## 8-RESERVATION ET ANNULATION DES REPAS

Vous pouvez réserver les repas de votre ou vos enfant(s) sur le site internet « [monespacefamille.fr](http://monespacefamille.fr) ». Pour ce faire il faudra avoir déposé en mairie le dossier d'inscription dûment rempli **avant le 31 juillet 2021**. Une fois le dossier enregistré, vous pourrez procéder aux réservations de repas pour la rentrée scolaire.

### Comment fonctionne le site internet « monespacefamille »

#### Concrètement, comment faire ?

- **Inscrivez-vous au préalable** auprès des services de votre mairie en déposant le dossier complet d'inscription pour recevoir votre code d'adhésion.
- Connectez-vous sur [monespacefamille.fr](http://monespacefamille.fr) puis cliquez sur « créer un compte ».
- Complétez les informations demandées puis cliquez sur « **Enregistrer** » pour valider votre compte.
- Vous recevrez par mail un code d'adhésion pour utiliser les services de votre commune. **Saisissez ce code d'adhésion** à la fin de la procédure de création du compte.

#### Pour consulter, réserver, signaler :

- **Consultez les présences de votre ou vos enfant(s)** : sélectionnez le service concerné puis l'enfant inscrit, le calendrier affiche les présences à la cantine scolaire.
- **Réservez les repas** : sélectionnez le service concerné et l'enfant pour lequel vous souhaitez effectuer une réservation puis utilisez le calendrier ou « la vue période » pour valider les dates. Une fois vos réservations terminées, cliquez sur « Valider » pour enregistrer votre demande ;
- Signalez une annulation : sélectionner l'enfant pour lequel vous souhaitez signaler une absence à la cantine scolaire.

**Attention les réservations et annulations des repas sont possibles dans les délais impartis ci-après :**

- Pour les repas du lundi vous avez jusqu'au jeudi précédent 23h30,
- Pour les repas du mardi vous avez jusqu'au dimanche précédent 23h30,
- Pour les repas du jeudi vous avez jusqu'au lundi précédent 23h30,
- Pour les repas du vendredi vous avez jusqu'au mercredi précédent 23h30,

Vous pourrez toujours utiliser l'adresse courriel [restaurationstmb78@orange.fr](mailto:restaurationstmb78@orange.fr) pour toute réservation et annulation dans les mêmes conditions de délais, pour ceux qui ne souhaiteraient pas utiliser le site internet.

L'enfant ne pourra être accueilli dans le restaurant scolaire que s'il a été préalablement inscrit et son repas, réservé et commandé selon les modalités ci-dessus. Les repas consommés sans réservation préalable seront facturés avec une majoration de 100% du tarif applicable à la famille (= tarif majoré). **Pour les personnes travaillant sur planning** : afin de faciliter l'organisation et d'assurer la réservation des repas, ces personnes devront inscrire leurs enfants en « fréquentation régulière » et décommander **dès que possible**, les repas selon leur planning.

**Sans une annulation formelle par message sur le répondeur téléphonique de la mairie, sur le site internet « monespacefamille » ou par courriel, les repas seront automatiquement commandés et facturés.**

**En aucun cas (désistement, maladie, hospitalisation ou événements familiaux), le repas du jour-même ne peut être annulé, le repas ayant déjà été commandé, livré et facturé à la collectivité.**

Dans ce genre de situations, il faut adresser immédiatement un courriel ou message téléphonique d'annulation au service de la mairie ([restaurationstmb78@orange.fr](mailto:restaurationstmb78@orange.fr)) pour décommander les repas jusqu'au retour de l'enfant.

La présentation rétroactive d'un certificat médical ne permet en aucun cas l'annulation des repas, ces derniers ayant déjà été commandés, livrés et facturés à la collectivité.

**De même, prévenir l'école de l'absence de l'enfant et non le service concerné, ne déclenche pas sa désinscription automatique à la cantine.**

**En cas de sortie scolaire, les repas sont automatiquement annulés par la mairie. En cas de grève des enseignants, ils sont maintenus sauf annulation spécifique par la famille.**

Pour tout changement de fréquentation (régulière, occasionnelle, exceptionnelle), contactez le service de la cantine soit par message ou par courriel ([restaurationstmb78@orange.fr](mailto:restaurationstmb78@orange.fr)) dès que possible.

## **9 - PAIEMENT DU SERVICE**

Le restaurant scolaire est un service communal dont les tarifs sont fixés annuellement par le Conseil Municipal.

Ces tarifs sont valables pour l'année scolaire. La commune de Saint Martin de Bréthencourt assume le déficit du service.

La facturation s'effectuera mensuellement. Quatre tarifs sont applicables :

- Tarif enfant « **normal** »
- Tarif enfant « **réduit** », il s'applique aux familles non soumises à l'impôt sur le revenu fournissant leur(s) avis d'imposition (toutes les personnes du foyer doivent fournir leur avis d'imposition).
- Tarif enfant « **spécifique** » : il s'applique aux enfants faisant l'objet d'un accueil individualisé dérogatoire (exigence d'un certificat médical attestant d'une allergie ou d'une pathologie ne permettant pas l'ingestion des aliments proposés par la collectivité) ; un accord particulier précisera les conditions de substitution des repas par les familles.
- Tarif enfant « **majoré** »

Tout changement (familial, déménagement, emploi...) doit être signalé à la mairie de Saint Martin de Bréthencourt pour la mise à jour du dossier.

Tous les repas commandés, conformément à la réservation, seront facturés. Les réclamations ou demandes de renseignement liées à la facturation devront être adressées à Monsieur le Maire de la commune de Saint Martin de Bréthencourt par courrier ou par courriel.

En cas d'absence de paiement, la Maire de Saint Martin de Bréthencourt sera en droit de ne plus autoriser l'accès au restaurant scolaire jusqu'à paiement des sommes dues.

Le Maire,  
Jacky DRAPPIER

# Pour Information

## Tarifs applicables à compter du 2 septembre 2021 pour l'année 2021 / 2022

- Tarif adulte : 6,08 €
- Tarif normal enfant : 4,17 €
- Tarif réduit enfant : 3,43 €

Il s'applique aux familles dont l'impôt total avant crédits d'impôt, minoré des divers crédits d'impôts éventuels, à l'exception du crédit d'impôt "*modernisation du recouvrement*" est égal ou inférieur à zéro, fournissant OBLIGATOIREMENT l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020 des responsables légaux du foyer. Toutes les personnes du foyer doivent fournir leur avis d'imposition.

- Tarif spécifique enfant : 1,56 €

Il s'applique aux enfants faisant l'objet d'un accueil individualisé dérogatoire (exigence d'un dossier médical PAI attestant d'une allergie ou d'une pathologie ne permettant pas l'ingestion des aliments proposés par la collectivité) ; un accord particulier précisera les conditions de substitution des repas par la(les) famille(s). L'enfant est pris en charge par le service de restauration scolaire, mais les familles fournissent le panier repas de leur enfant.

- Tarif majoré

Une majoration de 100 % du tarif applicable à la famille concernée sera appliquée pour chaque repas pris sans réservation préalable dans les délais impartis.